DEPARTEMENT DU LOT **2015-05**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU 6 MARS 2015

L'an deux mil quatorze, le six mars, à dix neuf heures et six minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Etaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Arrivé en cours de séance : Anthony HENRAS à 19h11
Départ en cours de séance : Mathieu MOLINIE à 19h50 et Jean-Pierre GEORGEON à 20h40.
Secrétaire de séance : Jocelyne ANDRIEU

CHEMIN « ALPIC » ET CHEMIN « BLANC DE LASCABANES »

Vu les compétences de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble en matière de voirie communale.
Vu l'état d'abandon du chemin d'Alpic » et du chemin Blanc de Lascabanes
Monsieur Le Maire propose de procéder à la réfection des deux chemins concernés sans goudronnage afin de pouvoir transférer à la Communauté de Communes leur entretien futur.

Le conseil municipal,
DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de **PROCEDER** à la réfection des chemins « Alpic » et « Blanc de Lascabanes » sans goudronnage afin de transférer leur entretien futur à la Communauté de Communes.

-de **PRECISER** que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au Budget Primitif 2015 de la commune,

POUR: 9
CONTRE : 0
ABTSENTION : 0

Vote à l'unanimité

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 06/03/2015

Le Maire-Adjoint,
Jean-Louis Vendries

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 09/03/2015
Le Maire-Adjoint, Jean-Louis Vendries